



E3C
Bureau d'études

Spécialisé dans l'aménagement et le développement rural en Champagne-Ardenne

Département de l'Aisne
Commune de CHEZY-SUR-MARNE



Plan Local d'Urbanisme
8.1 – Liste des Servitudes d'Utilité Publique

ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté par délibération du conseil
municipal en date du : 27 mars 2015

Monsieur le Maire :

COMMUNE DE CHEZY-SUR-MARNE

FICHE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CODE	TYPE DE SERVITUDE	RÉFÉRENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
AC ₁	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine Patrimoine culturel Monuments historiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1^{er} à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue - Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'État en application de l'article 1^{er} (al.2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits - Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 02 mai 1930 modifiée - Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1^{er} et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913. 	<ul style="list-style-type: none"> - Église Saint-Martin classée monument historique le 18 mars 1913 - Servitude des abords de l'église Saint-Félix (classée monument historique le 23 septembre 1911) sise sur le territoire de la commune d'Azy-sur-Marne. 	Ministère de la Culture et de la Communication Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne 1 rue Saint Martin 02000 Laon
AS ₁	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine Patrimoine naturel Eaux.	Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique et du décret n°61-359 du 1 ^{er} août 1961, modifié par les décrets n° 67-1093 du 15 décembre 1967 et n°89-3 du 3 janvier 1989.	Décret impérial des 4 et 8 mars 1862 – Aqueduc de la Dhuis – périmètre rapproché 13m – périmètre éloigné 40m Arrêté préfectoral du 18/12/1990 - Périmètres de protection immédiate et rapprochée du captage en eau potable répertorié (BRGM 0156-6X-0204) Arrêté préfectoral du 26/12/1995 - Périmètres de protection immédiate et rapprochée de plusieurs captages en eau potable	SAGEP 19 rue Neuve-Tolbiac CS 61373 75214 Paris cedex 13 Agence Régionale de Santé Délégation de l'Aisne 28 rue Fernand Christ 02011 Laon cedex

EL₃	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements Communications Cours d'eau	Servitudes de halage et de marchepied instituées par les articles 15, 16 et 28 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure et par l'article 424 du code rural.	Servitudes de halage et de marchepied sur les deux rives de la Marne : - servitude de marchepied de 3.25m (depuis la crête de berge) - servitude de halage de 9.75m (depuis la crête de berge)	Service Navigation de la Seine Arrondissement Champagne 76 rue Talleyrand 51100 Reims
I₃	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Énergie. Gaz	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application - des articles 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée, - de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, - de l'article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée, - de l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964	- Chézy-sur-Marne - Germigny-sous-Coulombs Arrêté DUP du 30/09/1981 - La Ferté Gaucher – Nogentel Arrêté DUP du 14/11/1960 - Branchement Rhône-Poulenc Arrêté DUP du 09/11/1984 - Antenne Château-Thierry Arrêté DUP du 05/06/1978	GRT Gaz Région Nord - Est 7 rue des Compagnons BP 731 – Cormontreuil 51677 Reims cedex
I₄	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Énergie. Électricité	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application - des articles 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée, - de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, - de l'article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée, - de l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964	- ligne 2 X 63 KV Chézy / Nogentel - ligne 2 X 63 KV Nogentel / Montmirail	DREAL Picardie 56 rue Jules Barni 80000 Amiens
PM₁	Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques Salubrité publique Risques Naturels	Servitudes résultat des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et instituées en application de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, du décret n°84-328 du 3 mai 1984, des articles L562-1 à L562-8 du code de l'environnement et des articles L121-1 et R111-2 du code de l'Urbanisme	Arrêté préfectoral du 16 novembre 2007 Plan de prévention du risque inondation par débordement de la rivière Marne	Direction Départementale des Territoires Service Environnement 50 Boulevard de Lyon 02011 Laon Cedex
PT₁	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Télécommunications	Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L. 57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du code des postes et des communications électroniques	Décret du 22 octobre 1976 station hertzienne Chézy-sur-Marne / Troncet	Télédiffusion de France Direction opérationnelle de Lille 35 rue Gambetta 59130 Lambertsart

PT ₂	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Télécommunications	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du code des postes et télécommunications	Décret du 16 décembre 1981 Liaison hertzienne Château-Thierry / Viels Maisons Décret du 8 janvier 1979 Liaison hertzienne Igny-Comblizy / St-Jean-les-Deux-Jumeaux Décret du 12 février 1975 Station hertzienne Chézy-sur-Marne / Troncet	France Télécom unité de pilotage des réseaux Nord-Est 26 avenue Stalingrad 21000 Dijon Télédiffusion de France Direction opérationnelle de Lille 35 rue Gambetta 59130 Lambersart
PT ₃	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Télécommunications	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de communication, instituées en application des articles L. 46 à L. 53 et R. D.408 à D.411 du code des postes et télécommunications	Ligne France Telecom implantée en terrain privé.	France Telecom unité de pilotage des réseaux Nord-Est 26 avenue Stalingrad 21000 Dijon
T ₁	Servitude relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements Communications Voies ferrées et aérotrains	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par : - la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer - l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques	Ligne Noisy-le-Sec à Strasbourg-Ville	SNCF – délégation territoriale de l'immobilier région parisienne Pôle valorisation et transactions immobilières - urbanisme 5/7 rue du Delta 75009 Paris
T ₇	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements. Communications Circulation aérienne	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières instituées en application des articles R.244-1 et D.244-4 du Code de l'aviation civile	Autorisation spéciale délivrée par arrêté ministériel après avis de la commission centrale des services aéronautiques (ex : installation exemptée de permis de construire) Arrêté du 25 juillet 1990	Aviation civile Aéroport de Beauvais-Tille 60000 Beauvais